

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030400 – EUR 62/008/2003

Action complémentaire sur l'AU 129/03 (EUR 62/004/2003 du 9 mai 2003)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES D'EXÉCUTIONS IMMINENTES / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

OUZBÉKISTAN

Abror Isaïev (h), 19 ans

Nodirbek Karimov (h), 22 ans

Mouzaffar Mirzaïev (h), 29 ans

Londres, le 24 juin 2003

Abror Isaïev, Nodirbek Karimov et Mouzaffar Mirzaïev risquent d'être exécutés à tout moment, malgré l'intervention du Comité des droits de l'homme des Nations unies en leur faveur. Le Comité a exhorté les autorités à faire bénéficier ces hommes d'un sursis afin qu'il puisse examiner leur dossier.

Certains éléments laissent fortement à penser que trois autres hommes, Azamat Outeïev, Ilkhom Babajanov et Maksoud Ismaïlov, ont été exécutés en mai en Ouzbékistan malgré l'intervention du Comité (voir l'EXTRA 05/03, EUR 62/001/2003 du 15 janvier 2003 et sa mise à jour, EUR 62/003/2003 du 7 mars 2003). Si tel est effectivement le cas, il s'agit des premières exécutions auxquelles les autorités procèdent depuis que le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a fait part de son inquiétude au sujet de la façon dont l'Ouzbékistan accueille les interventions du Comité. Dans son rapport de février 2003 sur l'Ouzbékistan, le rapporteur spécial a indiqué que les autorités ouzbèkes ne prenaient pas en compte les communications du Comité relatives à des cas individuels, et s'est dit, en substance, vivement préoccupé par le fait que les requêtes formulées au sujet d'individus risquant d'être torturés, voire exécutés, n'étaient apparemment pas prises en considération de manière appropriée et n'étaient pas suivies de l'adoption de mesures adaptées.

Abror Isaïev et Nodirbek Karimov ont été condamnés à mort en décembre 2002 pour le meurtre de deux personnes, commis en mai 2002. Selon la mère d'Abror Isaïev, celui-ci présente des troubles psychologiques graves depuis sa condamnation. Abror Isaïev affirme qu'il est innocent. Sa mère a déclaré à Amnesty International qu'il s'était présenté de lui-même à la police, pensant qu'il serait simplement interrogé en tant que témoin du meurtre. Selon les informations recueillies, la police l'a maintenu en garde à vue et soumis à des mauvais traitements pendant une semaine dans le but de lui faire signer des « aveux », ce à quoi il s'est refusé. Abror Isaïev aurait tenté de se suicider juste avant que sa mère ne lui rende visite, le 3 avril 2003, à la prison de Tachkent. Cette femme a indiqué à Amnesty International : « Il n'était pas du tout dans son état normal. Il m'a chuchoté que les gardiens lui avaient dit, juste avant la visite, qu'ils venaient le chercher pour qu'il soit abattu. Il avait une marque rouge récente au niveau du cou, et je pense qu'il a tenté de se pendre ». Elle a ajouté que lorsqu'elle lui avait à nouveau rendu visite, un mois plus tard, il ne l'avait guère reconnue, et que les gardiens lui avait dit qu'il n'avait parlé à personne depuis quinze jours. « J'ai frappé sur la vitre qui nous séparait et j'ai fait osciller un fil devant ses yeux, mais ses yeux ne l'ont pas suivi. J'ai dit : "c'est maman", mais il ne m'a pas reconnue. Il fredonnait, et il gardait les yeux fixés sur le plafond. » Elle a également indiqué que lors de sa dernière visite, le 2 juin, son fils pouvait à peine marcher.

Nodirbek Karimov a avoué sa participation au meurtre de mai 2002, mais conteste l'accusation de meurtre avec circonstances aggravantes. Il affirme que lui et son frère Aziz étaient ivres au moment des faits, et qu'ils étaient entrés au domicile des deux victimes dans le but de les dévaliser, et non de les tuer. Selon leur père, Nodirbek Karimov a déclaré qu'Abror Isaïev n'avait pas pris part au meurtre. Le frère de Nodirbek, Aziz, a été condamné à une peine de vingt années de réclusion pour sa participation au meurtre. Mouzaffar Mirzaïev a été condamné à mort en septembre 2002, après avoir « avoué » le meurtre de deux personnes, tuées la même année en avril à Tachkent. Toutefois, certaines informations recueillies par Amnesty International laissent à penser que Mouzaffar Mirzaïev pourrait souffrir de troubles mentaux. Selon des témoins oculaires, il est resté assis plusieurs heures à côté des corps des victimes, à regarder la télévision. Après avoir quitté le lieu du crime, il aurait erré dans les environs de Tachkent pendant dix jours, mais aurait dit à ses parents qu'il ne savait plus où il était allé. Selon sa mère, lorsqu'il est rentré au domicile familial, après le meurtre, il a dit à ses parents qu'il entendait des voix et qu'il avait des maux de tête. Son père l'a remis à la police, pensant que celle-ci ne sanctionnerait pas une personne atteinte de troubles mentaux. Lorsqu'il a appris que son fils encourait la peine de mort, le père de Mouzaffar Mirzaïev s'est suicidé. La mère de Mouzaffar Mirzaïev a déclaré à Amnesty International que son fils ne lui adressait pas la parole lorsqu'elle lui rendait visite en prison.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Après sa visite en Ouzbékistan en novembre et décembre 2002, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a déclaré, en substance, que la torture revêtait un caractère systématique en Ouzbékistan, et que de nombreux « aveux » obtenus sous la torture

ou par d'autres moyens illégaux étaient par la suite retenus à titre de preuves au cours de certains procès, notamment dans des affaires de crimes passibles de la peine de mort ou d'autres châtements extrêmement sévères.

En ratifiant le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), l'Ouzbékistan a reconnu la compétence du Comité des droits de l'homme pour recevoir des communications individuelles et examiner les allégations de violations dans le cadre des dispositions du Pacte. En vertu de l'article 86 du règlement intérieur du Comité, celui-ci peut demander à un État partie au Protocole facultatif de prendre les mesures nécessaires – telles que la suspension d'une exécution – pour éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé, et ce pendant la durée de l'examen de la communication par le Comité.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en ouzbek, en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Azamat Outeïev, Ilkhom Babajanov et Maksoud Ismaïlov ont été exécutés en Ouzbékistan en mai 2003, bien que le Comité des droits de l'homme des Nations unies soit intervenu en leur faveur ;
- exhortez le président de l'Ouzbékistan à commuer la sentence capitale sous le coup de laquelle se trouvent Abror Isaïev, Nodirbek Karimov et Mouzaffar Mirzaïev, de même que toutes les autres condamnations à mort qui lui sont soumises ;
- cherchez à obtenir des autorités l'assurance qu'Abror Isaïev, Nodirbek Karimov et Mouzaffar Mirzaïev bénéficieront d'un sursis pendant l'examen de leur dossier par le Comité des droits de l'homme ;
- faites part de votre inquiétude au vu des informations selon lesquelles Abror Isaïev et Mouzaffar Mirzaïev souffrent de troubles mentaux, et évoquez les nombreuses résolutions adoptées par la Commission des droits de l'homme et le Conseil économique et social des Nations unies contre l'application de la peine capitale aux malades mentaux ;
- engagez les autorités à s'engager résolument sur la voie de l'abolition de la peine capitale, ce châtement constituant une violation d'un droit humain fondamental : le droit à la vie ;
- appelez les autorités à coopérer pleinement avec le Comité des droits de l'homme, conformément aux dispositions du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

**APPELS À :**

**Président de l'Ouzbékistan, Islam Abdouganievitch Karimov :**

Respublika Uzbekistan, 700163 g. Tashkent  
ul. Uzbekistanskaya, 43, Rezidentsia prezidenta  
Prezidentu Respubliki Uzbekistan KARIMOVU I.A.  
Ouzbékistan

**Télégrammes :** Prezidentu Karimovu, 700163 Tashkent, Ouzbékistan

**Fax :** +998 71 133 7258 (Indiquez en haut de votre fax :  
« Tel.: 139 53 75; 139 82 60; 139 59 29; Prezidentu Respubliki Uzbekistan; KARIMOVU I.A. »)

**Courriers électroniques :** [presidents\\_office@press-service.uz](mailto:presidents_office@press-service.uz) (Si votre courrier électronique vous revient, veuillez envoyer votre message par fax.)

**Formule d'appel :** *Dear President Karimov, / Monsieur le Président de la République,*

**Ministre des Affaires étrangères, Sodiq Solihovitch Sofayev :**

Respublika Uzbekistan, 700029 g. Tashkent  
pl. Mustakillik, 5  
Ministerstvo inostrannykh del Respubliki Uzbekistan  
Ministru SOFAYEVU, S. S.  
Ouzbékistan

**Fax :** +998 71 139 15 17

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

**Commissaire aux droits humains auprès de l'Oliy Majlis (Parlement), Mme Saïora Rachidova :**

Respublika Uzbekistan, 700035 g. Tashkent,  
ul. Xalqlar Dostligi, 1, Oliy Majlis Respubliki Uzbekistan  
Upolnomochennoy po pravam cheloveka pri Oliy Majlis  
RASHIDOVOY S.  
Ouzbékistan

**Courriers électroniques :** [ombudsman@uzpak.uz](mailto:ombudsman@uzpak.uz) ou  
[office@ombudsman.gov.uz](mailto:office@ombudsman.gov.uz)

**Formule d'appel :** *Dear Ms Rashidova, / Madame,*

**Président de la Cour suprême d'Ouzbékistan :**

Respublika Uzbekistan, 700183 g. Tashkent,  
ul. Abdulla Kodiri, 1  
Verkhovny Sud Respubliki Uzbekistan  
Predsedatelyu FAKHREDDINOVOY

**ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Ouzbékistan dans votre pays.**

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 5 AOÛT 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*